

## Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association Jurassienne des Communes

**Date :** Mercredi 6 juillet 2022 à 19h00

**Lieu :** Café de la Poste - Glovelier

**Présents :** Sophie Guenot, Jean-Bernard Vallat, Lionel Maitre, Gabriel Martinoli, André Tschudi, Christian Zuber

**Invités :** Mme la Ministre Rosalie Beuret et M. Christophe Riat, délégué aux communes, RFJ, LE QJ, Jean-Louis Sangsue, AJECA

**Secrétaire :** Inès Allimann

**Excusés :** M. Gabriel Voirol, Guillaume Wicht caissier a.i.,

1.	Salutations	<p>LM salue les membres de l'assemblée et les remercie de leur présence. Il informe à la presse que 30 communes sont présentes à cette assemblée.</p> <p>Mrs Norbert Goffinet, commune de Courtételle et Serge Gschwind, commune de Courchavon sont nommés scrutateurs.</p> <p>L'ordre du jour est accepté.</p>
2.	Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2021	<p>Le PV de la dernière assemblée est accepté à la majorité évidente et sans avis contraire.</p>
3.	Campagne élections communales	<p>JBV informe l'assemblée qu'une campagne pour les élections communale a été lancée début juin.</p> <p>Il précise que cette campagne a été proposée par le service des communes et a été validée par le comité de l'AJC. Les membres du comité ont trouvé intéressant de participer à cette campagne. Pour le lancement de cette campagne l'AJC a pu avoir le soutien de Mme la Ministre, du délégué aux affaires communales et également le soutien du chargé de la communication, M. Jacques Chapatte. Le coût de la campagne s'élève à env. CHF 15'000.- qui sera entièrement financé par l'AJC. Elle a été mise sur pied rapidement, avec 3 membres du comité de l'AJC, soit G. Martinoli, G. Voirol et J-B.Vallat.</p> <p>Cette campagne a pour but de motiver les gens à s'engager envers leur commune et s'adresse à toutes les communes jurassiennes.</p> <p>Des flyer et badges avec,comme mentions « <b>J'aime ma commune, je m'engage</b> » et « <b>J'aime ma commune, je vote</b> » ont été réalisés. Des affiches rouges avec le slogan « <b>Je m'engage</b> » et des affiches vertes « <b>Je vote</b> » ont également été imprimées.</p>

		<p>Il précise que les affiches vertes sont à poser début septembre, une fois les listes déposées. Les affiches sont mises à disposition dans 3 communes, soit Porrentruy, Bassecourt et Le Noirmont; c'est aux communes d'aller chercher ce dont ils ont besoin.</p> <p>LM, clôt la discussion.</p>
4.	Présentation des comptes 2021	<p>LM, informe que M. Guillaume Wicht, caissier a.i. est malade et qu'il va lui-même présenter les comptes.</p> <p>LM fait remarquer un déficit de CHF 43'609.40 alors que le budget tablait sur un bénéfice de CHF 31'480.-.</p> <p>En ce qui concerne le centre de loisirs des Franches-Montagnes l'AJC a tenu ses engagements avec le versement des CHF 200'000.-, soit : CHF 100'000.- au 30.11.2021 et CHF 100'000.- en date du 20.05.2022.</p> <p>La parole est donnée à l'assemblée. Aucune question</p> <p>LM clôt la discussion.</p>
5.	Rapport vérificateurs des comptes et adoption des comptes 2021	<p>Les comptes de l'AJC ont été contrôlés en date du 5 juillet 2022 par Mme Valérie Fuhrmann et M. François Valley. M. Valley, présente le rapport. Il fait le constat suivant : augmentation de la variation de fortune de CHF 16'472.00 qui se compose uniquement de l'augmentation de fortune sur le portefeuille de titres « Mandat de gestion ». L'exercice 2021 boucle avec une perte de CHF 43'609.40. Le capital propre se monte à CHF 347'876.55 avant résultat.</p> <p>Il remercie Sabine Lachat et Guillaume Wicht et propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier et à l'AJC.</p> <p>Les comptes sont approuvés à la majorité évidente et sans avis contraire.</p>
6.	Présentation de la synthèse du rapport de J.-L. Sangsue	<p>18'JPL, salue l'assemblée et Jean Louis Sangsue qui est présent à cette assemblée et le remercie d'avoir rédigé ce rapport.</p> <p>JPL, présente la synthèse du rapport de JLS que les communes ont reçu en date du 26 avril 2022 avec les prises de position de l'AJC.</p> <p>LM remercie JPL pour la présentation et remercie JLS de sa présence et de l'élaboration de ce rapport.</p> <p>La discussion est ouverte :</p>

		<p>M. Samuel OBERLI, commune des Enfers fait remarquer que, où l'on parle de « Fusions de communes » cela fait 15 ans qu'il fait partie de la commune et cela fait 15 ans qu'il entend parler de fusion et trouve que c'est lassant. Il n'est pas d'accord sur le point de la péréquation financière où l'on dit que « l'on maintient sous perfusion de nombreuses petites communes » en lieu et place de les inciter à fusionner. Il pense qu'il faut laisser venir les fusions et ne pas inciter les communes à le faire.</p> <p>LM informe que l'AJC s'est posé la question de savoir si c'était le rôle de l'AJC d'inciter les communes à fusionner.</p> <p>32' M. Louis-Joseph FLEURY, commune de Courchapoix : il y a 31 communes dans le canton du Jura de moins de 800 habitants, ce qui représente env. 12'000 habitants. Si l'on imagine les fusions de communes voulues par le canton on va obliger les gens qui n'en veulent pas à prendre des dispositions qui ne donneront pas les résultats attendus. Il aimerait ajouter à ce rapport que l'AJC propose au canton d'aider les communes qui souhaitent fusionner ou d'aider les communes qui souhaitent rester autonome. La démarche de fusion doit aller de bas en haut, mais ne doit pas être imposée par le haut.</p> <p>33' M. Silvio MITTEMPERGER, commune de Châtillon : il demande quelle est la suite du questionnaire, est-ce que les remarques des communes ont été prises en compte ??</p> <p>LM répond qu'avec les réponses reçues cela a été condensé sous forme graphique car il y a de grands écarts de réponses entre les districts. Il était trop compliqué de prendre toutes les réponses des communes, c'est pour cela que les réponses ont été faites sous forme graphique. Il faut d'abord analyser les graphiques et après se positionner pour savoir comment va continuer de travailler l'AJC ? Soit l'AJC se renforce et travaille plus dans l'administratif afin de soutenir certaines communes qui en ont besoin, ou le statuquo avec des améliorations mais sans augmenter les cotisations ou, l'arrêt de l'AJC mais ce n'est pas la majorité.</p> <p>LM, remercie JPL de la présentation du rapport et JLS pour son travail réalisé.</p>
7.	Réponses du questionnaire aux communes et graphiques	<p>LM informe que 41 communes ont répondu au questionnaire et présente les graphiques point par point et signifie que les tendances divergent selon les questions.</p> <p>LM présente l'ensemble des questions groupées sous forme graphique et aussi triées par <b>district</b> :</p> <p><b>Rôle de AJC</b> : on voit nettement que le district de Delémont répond à un besoin. Pour le district de Porrentruy, l'AJC n'est pas très importante pour eux car le SIDP est un outil sur lequel le district peut s'appuyer. Pour le district des Franches-Montagnes ils tiennent à ce que l'AJC se poursuive.</p> <p><b>Ressources</b>: Pour le district de Delémont c'est un besoin et n'est pas contre pour augmenter les ressources. Pour le district de Porrentruy, c'est clairement NON au niveau du financement supplémentaire. Pour le district des Franches-Montagnes, ils ont des attentes mais ne veulent pas d'augmentations.</p>

		<p><b>Gouvernance:</b> Pour le district de Delémont, soutien la gouvernance telle quelle. Pour le district de Porrentruy on constate une majorité de OUI et pour le district des Franches-Montagnes, c'est comme Delémont, il ne faut rien changer.</p> <p>LM demande s'il y a des remarques sur cette présentation.</p> <p>49'M. Serge Gschwind, commune de Courchavon : pour le district de Porrentruy, il informe qu'il faut revoir le comité du SIDP et cela occasionnerait des frais supplémentaires. Il informe aussi que dans certaines communes qu'il y a des salaires fixes pour les maire et conseillers communaux. On ne pourra pas augmenter indéfiniment les cotisations. Il faut aussi penser que le canton est là pour nous aider et qu'il ne faut pas avoir peur de les appeler pour obtenir des renseignements. Il ne faudrait pas faire de doublons avec les différentes associations.</p> <p>Clôture de la discussion.</p>
8.	<p>Approbation de l'assemblée et donner compétence au comité</p>	<p>51 JBV informe qu'il y a en effet une grande disparité entre les 3 districts. Il fait remarquer que 41 communes ont répondu et les remercie du temps qu'elles ont consacré. On peut voir que l'AJC n'est pas remise en question, mais on refuse des ressources supplémentaires car on ne sait pas où l'on va.</p> <p>Vu les résultats obtenus du questionnaire le comité demande à l'assemblée de donner une approbation à cet état actuel de l'AJC afin de poursuivre la réflexion et remettre sur pied cette AJC.</p> <p>55' LM rappel que le comité fonctionne « ad intérim » avec co-présidence qui est partagée avec Jean-Bernard Vallat, Jean-Paul Lachat et Lionel Maitre. Avec des employés de la commune de Boncourt qui travaillent sur des heures supplémentaires comme la secrétaire Inès Allimann et le caissier Guillaume Wicht. C'est cette solution qui a été trouvée pour remplacer Sabine dans l'attente de refaire une nouvelle AJC.</p> <p>57' M. Philippe Membrez : il n'est pas étonné du résultat et est inquiet de la position de l'AJC. Il est bien conscient que la charge de travail est importante pour les membres du comité qui sont déjà des maires à temps plein et que leur temps est compté. Si les communes ne prennent pas acte que cette AJC change, il vaudrait mieux faire « une amicale ». Comme elle fonctionne actuellement cela ne répond plus aux attentes des communes. Si on ne donne pas de ressources nécessaires cette AJC ne peut pas avancer.</p> <p>JBV répond à M. Philippe Membrez qu'il est clair que l'on doit trouver des ressources supplémentaires et adaptées. Il faut voir si les communes désirent maintenir cette AJC.</p>

LM informe qu'en Ajoie, deux maires du comité de l'AJC sont déjà au comité du SIDP et remarque aussi que c'est pareil à Delémont. Cela devient difficile de s'occuper encore de l'AJC pour l'Ajoie. Il y a quand même une volonté de maintenir cette association mais on ne peut pas continuer s'il n'y a pas de ressources supplémentaires.

1h03 M. Philippe Eggertswiller : peut-on pas faire un transfert de compétence avec l'ETAT. Il faudrait restructurer l'AJC avec les services de l'ETAT.

M. Louis Joseph : il faudrait donner des formations comme MCH2. Donner un nouveau souffle à l'AJC.

1h04 M. Chappuis, commune de Develier : il précise qu'il y a un réel problème de fond. Par ex. MCH2, les professionnels se sont rassemblés et ont pu apporter des réponses. Pour les besoins comme la cybersécurité, comme c'est un problème en commun, on pourrait rassembler les compétences des communes avec l'aide de l'AJC.

Inflation administrative qui est souvent exagérée. Pour le plan d'aménagement local on aurait pu le simplifier, mais au contraire on l'a complexifié. Cela revient à chaque fois à la charge du conseil communal. Dans cet exemple, l'AJC pourrait défendre les communes.

1h08 M. Goffinet, vice-maire de Courtételle : on ne peut pas demander aux responsables communaux d'assumer toutes les tâches. Il faut trouver quelqu'un pour traiter les dossiers. Le comité peut amener des idées que des personnes analyses. Les grandes communes doivent aider les petites en ayant un soutien financier. Les moyens sont différents selon les districts mais il pense que la coordination entre les 3 districts est plus importante. Il tient également à remercier le service de Christophe Riat pour son travail et pour toutes les réponses qu'il donne aux communes

M. Samuel Oberli, Les Enfers : dans d'autres cantons cela fonctionne bien avec les associations de communes. Il faudrait voir avec les autres cantons comment ils fonctionnent.

1h13JPL répond que s'approcher d'autres cantons a déjà été fait. Il faut être clair, on ne veut pas de charges financières supplémentaires. Comment faire plus si on ne donne pas les ressources financières nécessaires. Il faut voir avec l'ETAT pour avancer avec une nouvelle AJC.

Mme La Ministre Rosalie Beuret : a bien entendu toutes les discussions et a bien compris qu'il y a une volonté de continuer cette AJC et s'en réjouit. On peut ressentir la volonté de collaborer entre les communes jurassiennes. Le début du processus est opéré par le comité de l'AJC et remercie le comité, la secrétaire Inès Allimann, le caissier Guillaume Wicht, Jean-Louis Sangsue par son rapport et Christophe Riat pour son travail car on voit que toutes ces réflexions en vue d'une restructuration avancent doucement. Les propositions sont appuyées sur les conclusions du rapport de JLS et les réponses du questionnaire. L'Etat à la volonté de faire perdurer cette association.

1h16 L'AJC est une association faitière, elle souhaite défendre les intérêts des communes, doit être une source d'information pour les communes, doit constituer une plateforme d'échange et discussions entre élus et employés communaux, etc... Avec les résultats graphiques, on peut constater les disparités de fonctionnement entre les structures intercommunales de district. Il y a en effet un manque de temps des élus et c'est compliqué. Chaque entité doit redéfinir son rôle et ses missions. Elle informe qu'un postulat sur l'autonomie communale a été déposé. Il est en cours d'études au sein de la délégation des affaires communes. Si les communes ne veulent pas augmenter leurs cotisations, il faut voir comment se répartir les rôles.

Du côté de l'ETAT, l'AJC a toute sa place dans le système actuel. Les communes sont en effet les interlocutrices privilégiées des citoyens et citoyennes. Les communes doivent en effet faire valoir leurs intérêts via une association faitière telle que l'AJC.

En ce qui concerne le besoin de ressources supplémentaires, l'Etat est dans la même situation au niveau du service des affaires communales : il n'y a que 2 EPT et actuellement une augmentation de poste n'est pas possible. Elle précise qu'il est important pour l'ETAT d'avoir un interlocuteur représentatif des communes jurassiennes.

Elle présente quelques exemples de dossiers où l'AJC est réellement l'interlocuteur de l'ETAT :

- Campagne d'incitation à l'engagement pour les futures élections communales
- Cybersécurité : défi, collaboration avec ETAT
- Rémunération des élus avec une étude comparative menée par l'AJC
- Formation des élus et collaborateurs
- Suivi du modèle comptable MCH2
- Et le rapport de JLS qui mentionnent les différentes thématiques comme la révision de la loi sur les communes, regroupement et/ou fusion de communes ainsi que la suite à donner du dossier de la RPT

Il revient à l'assemblée de redonner une nouvelle structure à cette AJC.

1h23L'ETAT, souhaite pouvoir trouver un partenaire privilégié qui représente l'ensemble des communes et donne son soutien pour une nouvelle réorganisation.

LM remercie Mme la Ministre pour son intervention.

		<p>LM demande à l'assemblée de voter la continuité de l'AJC comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer avec le même nombre d'EPT qu'actuellement</li> <li>• Donner mandat au comité afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes, (même si cela risque d'être compliqué sans ressources supplémentaires)</li> <li>• Rester l'interlocuteur privilégié de l'ETAT</li> </ul> <p>Les votes sont ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OUI : 23 votes</li> <li>• Avis contraires : aucun</li> <li>• Abstentions : 7 votes</li> </ul> <p>Vu le résultat des votes, LM informe que l'AJC est maintenue dans sa forme actuelle.</p>
9.	Divers et imprévus	<p>1h26 JBV aimerait apporter une précision pour la campagne des élections, qu'avec le port de son badge, beaucoup de gens s'interpellent et il y a ainsi beaucoup de discussions qui s'ouvrent et les gens s'interrogent. Il encourage donc les communes à porter ces badges.</p> <p>LM donne la parole à l'assemblée.</p> <p>CH. RIAT, souhaite donner quelques informations : il informe que la lettre d'information n°14 a été diffusé au matin du 6 juillet 2022 et invite les communes à répondre et à diffuser au sein de la commune cette lettre d'information. Dans cette lettre d'information, il est également question du rapport sur les finances communales 2020 diffusé le 27.06.2022; avec MCH2, ce rapport est différent. Les données à disposition des communes ont été augmentées; il y a toutes les informations données aux communes et on peut se comparer avec les autres communes.</p> <p>Une évaluation de satisfaction sera effectuée à l'automne pour savoir si ce nouveau rapport répond aux attentes ou s'il faut l'adapter.</p> <p>Cet automne, il y a aussi les élections communales et la délégation aux affaires communales est en train de préparer la publication de la convocation des électrices et électeurs qui paraîtra pour le 18 août et il faut impérativement la confirmation des communes si la liste des organes à élire si elle est correcte.</p> <p>Il y a aussi une page spéciale sur le site du délégué aux affaires communales avec le calendrier détaillé sur les élections.</p>

		<p>Pour les amortissements comptables du patrimoine administratif : lors de l'assemblée du 21 avril 2021 à Boncourt, les membres ont accepté une résolution demandant que les communes soient dispensées temporairement de l'obligation de procéder aux amortissements comptables du patrimoine administratif. En même temps, le SIDP a fait la demande que soit étudié la possibilité de modifier les taux d'amortissement des bâtiments communaux. Avec ces deux demandes, un groupe de travail a été créé et s'est réuni à deux reprises et propose que la durée d'utilisation des bâtiments scolaires et polyvalents et les taux du décret appliqué aux communes soit harmonisé à ceux pratiqué par l'ÉTAT. Ainsi, la durée pourrait passer de 25 ans à 33 ans 1/3 et le taux d'amortissement passerait ainsi de 4% à 3% sans effet rétroactif. Les membres du groupe de travail sont actuellement chargés de consulter les organes de district qu'il représente et si les propositions sont acceptées par les 3 districts, le processus de modification du décret pourra être engagé par l'ÉTAT au printemps prochain.</p> <p>Le bureau du délégué aux affaires communales reste ouvert tout l'été le matin de 9h00 à 11h00.</p>
<b>10.</b>	Conclusions :	LM remercie les membres présents à cette assemblée et lève la séance.

La séance est levée à 20h42.

Glovelier, le 6 juillet 2022